

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18736 - 73ÈME ANNÉE

## Ce que La Réunion apporte à Tereos -2-

## Le quota de sucre des outre-mer utilisé par les betteraviers

 <b>2015/2016 - EU Sugar – Final Production 03/2017</b>											
tonnes white sugar equivalent	QUOTA R 183/2009	Superficie		Production of the campaign (c)	carry forward from 14/15 to 15/16 (d)	carry forward from 15/16 to 16/17 (e)	SUCRE			ISOGUCOSE QUOTA	ISOGUCOSE OUT OF QUOTA (export / release EU market)
		000 ha (a)	t/ha (b)				Total Production (f) = (c) + (d) + (e)	PRODUCTION under Quota (h)	OUT OF QUOTA (indust. + carry f.) (g) = (f) - (h)		
BE	676 235	53.7	13.6	749 371	87 605	34 750	802 226	676 235	125 991	114 580	0
BG					0	0	0	0		89 198	23 210
CZ	372 459	53.6	9.3	455 877	65 300	14 669	506 508	372 459	134 049		
DK	372 383	24.8	12.5	310 901	65 000	3 135	372 766	372 383	383		
DE	2 898 256	282.7	11.8	2 953 158	921 094	220 594	3 653 657	2 898 256	755 402	56 638	0
EL	158 702	4.9	5.1	150 719	6 180	0	156 899	156 899	0	0	
ES(**)	498 480	37.0	15.2	552 207	80 535	120 762	511 980	498 480	13 500	53 810	0
FR (met.)	3 004 811	349.6	13.0	4 011 772	197 310	60 798	4 148 284	3 004 811	1 143 473		
FR (Dom)	432 220			554 657			554 657	432 220	122 437		
HR	192 877	16.2	6.7	119 576	74 413	3 613	190 376	190 376	0		
IT	508 379	38.1	7.3	480 398	194 118	166 137	508 379	508 379	0	29 712	0
LT	90 252	12.3	8.1	128 018	6 000	0	134 018	90 252	43 766		
HU	105 420	15.0	7.5	128 834	0	4 584	124 250	105 420	18 830	250 266	37 793
NL	804 888	56.9	13.4	765 336	189 000	25 000	929 336	804 888	124 448	0	
AT(*)	351 027	45.4	9.4	408 248	91	80	408 258	351 027	57 231		
PL	1 405 608	171.6	8.5	1 423 780	321 716	90 160	1 655 336	1 405 608	249 728	42 861	0
PT (contine)	0			0			0	0		6 438	0
PT (Açores)	9 953	0.1		9 859			9 859	9 859	0		
RO	104 689	23.6	6.0	176 884	34 593	13 612	197 865	104 689	93 176		
SK	112 320	21.7	7.7	200 189	0	0	200 189	112 320	87 869	68 095	0
FI	80 999	12.5	4.8	120 208	11 229	0	131 437	80 999	50 438	0	
SE	293 186	19.0	10.3	257 764	83 000	0	340 764	293 186	47 578		
UK	1 056 474	74.2	13.2	977 611	325 423	168 949	1 134 085	1 056 474	77 611		
<b>TOTAL</b>	<b>13 529 618</b>	<b>1 313</b>	<b>10.9</b>	<b>14 935 367</b>	<b>2 662 608</b>	<b>926 845</b>	<b>16 671 129</b>	<b>13 525 219</b>	<b>3 145 910</b>	<b>711 598</b>	<b>61 003</b>

(\*) AT - including sugar from molasses  
 (\*\*) FR (Dom) : included 63 000 t Antilles + 187 000 t Réunion + 312 959 TAF from FR (Met)

BE Travail à façon 17 300 tonnes  
 LT Travail à façon 27 500 tonnes  
 EL Travail à façon 126 000 tonnes  
 HR Travail à façon 11 000 t  
 IT Travail à façon 203 000 t  
 HU Travail à façon 17 000 t  
 FI Travail à façon 60 000 t  
 SE Travail à façon 61 600 t  
 SK Travail à façon 32 443 t

Extrait du dernier Etat du marché du sucre publié par la Commission européenne. Il fait apparaître que plus de la moitié de la production déclarée « DOM » vient de France.

La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique ont droit jusqu'à cette année à un quota de 432.000 tonnes. Dans sa publication sur l'état du marché sucrier en Europe en date du 30 mai dernier, la Commission européenne indique que la production sucrière des outre-mer a été de près de 555.000 tonnes en 2016. Or, 86.000 tonnes ont été réellement produites en Guadeloupe, et 187.000 tonnes à La Réunion. Plus de 300.000 tonnes produites en France ont donc été basculées dans ce quota. Difficile d'imaginer que Tereos n'ait pas utilisé cette possibilité pour contourner la limite du quota qui lui était alloué pour ses usines en France.



**T**émoignages de samedi a constaté que les importantes subventions versées notamment par la France à l'industrie sucrière à La Réunion ne sont pas étrangères aux importants bénéfices déclarés par Tereos. Les planteurs indiquent en effet que le propriétaire des deux usines sucrières de notre île touche maintenant 110 millions d'euros par an. Pour ces activités 2016-2017 à l'échelle du monde, Tereos a annoncé 106 millions d'euros de résultat net.

Un autre atout de La Réunion à la disposition de Tereos est le centre de recherche R'Canne. De réputation internationale, ce centre travaille à la création de nouvelles variétés de canne à sucre. La diversité des conditions climatiques à La Réunion est un champ idéal d'expérimentation. Ce qui constitue un intérêt important pour un groupe implanté notamment au Brésil.

En devenant propriétaire successivement de Sucrerie de Bourbon puis de la Société sucrière de Quartier Français, Tereos a également hérité du quota qui était alloué à ces entreprises dans le cadre de la politique agricole commune. Les Réunionnais bénéficient en effet d'un quota de 300.000 tonnes qui n'a jamais été atteint. Rappelons que jusqu'au 1er octobre prochain, la règle des quotas s'applique. Cela signifie que si un producteur n'arrive pas à atteindre son quota, et que d'autre part il n'arrive pas à vendre tout son sucre, alors l'Union européenne est obligée d'acheter

les invendus à un prix qui doit garantir un revenu suffisamment rémunérateur pour le producteur. Ce qui signifie généralement un prix au-dessus du cours mondial.

### 312.000 de tonnes de sucre de betterave dans le quota outre-mer

Dans ces informations relatives à l'état du marché européen du sucre, la Commission européenne indique que le quota alloué à la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion a été largement dépassé en 2016. Elle annonce que près de 555.000 tonnes ont été produites dans ces trois régions, ce qui fait que le quota a été dépassé de 122.000 tonnes. Une note en bas du tableau fait néanmoins apparaître que dans ce quota, 63.000 tonnes de sucres ont été produites aux Antilles, 187.000 tonnes à La Réunion, et 312.000 tonnes en France.

Autrement dit, la production réelle pour les pays concernés par ce quota a été de 250.000 tonnes, soit 180.000 tonnes de moins que ce qui était disponible. Des industriels français ont donc basculé une partie de leur production pour bénéficier d'une partie du quota alloué aux outre-mer. Ce faisant, au lieu d'avoir à gérer 312.000 tonnes hors quota, la manœuvre leur a permis de n'avoir finalement que 122.000 tonnes dans cette situation.

Ces 180.000 tonnes doivent être

comparé à la totalité de la production des betteraviers hors quota. Elle était de près de 1,150 millions de tonnes. Le transfert d'une partie du sucre de betteraves sur le quota des outre-mer représente donc environ 15 % du volume qui ne bénéficie pas de l'aide de l'Union européenne.

### 15 % du sucre hors quota

C'est une facilité qui permet aux sucriers français de bénéficier d'une aide supplémentaire des pouvoirs publics. Le document de la Commission européenne ne permet d'identifier les bénéficiaires de ce système. Tereos étant propriétaire d'usines à La Réunion, il est difficile de croire qu'il ne bascule pas une partie de sa production sur le quota des outre-mer.

Sachant que chaque année, le quota alloué aux outre-mer n'est pas atteint par les usines de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion, les bénéficiaires n'ont donc cessé de s'accumuler en recourant à cette opération.

Autrement dit, non seulement Tereos peut bénéficier d'importantes subventions au titre de son implantation à La Réunion, mais en plus l'industriel a la possibilité de vendre plus cher une partie de sa production en utilisant la part inutilisée du quota des outre-mer.

Il convient de faire toute la lumière sur ce que rapporte cette pratique, et d'intégrer cette somme dans les bénéfices tirés de la vente de la canne à sucre à La Réunion.

### Système néocolonial

Cette méthode est révélatrice d'un état d'esprit. Car l'industriel aurait pu avoir une autre attitude en créant les conditions pour que la production sucrière réunionnaise puisse enfin atteindre son quota. Au lieu de cela, le quota des outre-mer est utilisé pour augmenter les bénéfices de producteurs situés à 10.000 kilomètres de La Réunion. C'est une illustration supplémentaire du système néocolonial qui domine à La Réunion.

**M.M.**

## Edito

# Généralisation du CDI de mission : la précarité à vie

**P**armi les mesures susceptibles d'entrer dans les modifications du Code du Travail figure la généralisation du CDI de mission. Ce contrat a pour particularité de pouvoir être rompu par l'employeur une fois que la mission pour laquelle une personne a été embauchée est terminée. Autrement dit, c'est de l'intérim sans les protections qui découlent de l'interim.

En France, ces CDI de mission sont utilisés dans le BTP. Une fois le chantier fini, le patron a l'obligation de rechercher un autre chantier pour le salarié concerné. S'il ne trouve pas, alors le contrat se termine et le travailleur est licencié pour motif personnel. Cela signifie qu'il bénéficie d'une allocation chômage égale à 57 % du dernier salaire, contre 75 % en cas de licenciement pour motif économique.

Bien entendu, des patrons demandent la généralisation de ce contrat ultra-précaire. Le gouvernement pourrait donc leur donner satisfaction. Il est facile d'imaginer les conséquences d'un tel changement dans le Code du Travail. Quel serait alors l'intérêt pour un employeur d'embaucher un travailleur en CDI s'il a à sa disposition un autre CDI qui peut être rompu de sa propre initiative sans qu'il puisse subir les conséquences financières d'un licenciement abusif ?

À La Réunion où près d'un tiers de la population active est au chômage, cela mettra une pression supplémentaire sur les travailleurs. Et quel projet de vie peut-on envisager si on a la certitude que son contrat peut se terminer du jour au lendemain ?

Ce qui dessine la possibilité de carrières ultra-précaires, où s'enchaînerait des CDI de mission entrecoupés de périodes de chômage où le maximum à espérer serait 57 % du dernier salaire.

Voilà ce qui attend les travailleurs. Le vote de la confiance au gouvernement sera un bon indicateur pour connaître qui sont les députés qui sont favorables à une telle mesure.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Nouvel élan dans la lutte des Chagossiens

# Un vote historique de l'ONU isole la Grande-Bretagne

Le 22 juin 2017 marquera une étape historique dans la longue lutte du peuple chagossien. L'événement s'est passé à l'assemblée générale des Nations-Unies. Maurice avait déposé un projet de résolution demandant à l'ONU de déférer pour avis à la Cour internationale de Justice le dossier des Chagos. Cette résolution a été approuvée à une très large majorité : 94 Etats ont voté pour, alors que Grande-Bretagne et Etats-Unis n'ont pu que rassembler 15 Etats les soutenant.



Manifestation des Chagossiens devant l'ambassade de Grande-Bretagne à Port-Louis.

L'excision unilatérale par la Grande-Bretagne, voici un demi-siècle, de l'archipel des Chagos a été enfin mise au grand jour à la tribune mondiale des Nations-Unies, pour être dénoncée comme une violation des règles du droit international de la décolonisation. L'Etat britannique a été dénoncé dans le même temps par de nombreux pays au cours du débat, pour le traitement indigne et inhumain infligé au peuple chagossien, déporté et sacrifié.

Parmi les pays ayant voté le soutien à la résolution, il y a eu celui inconditionnel de l'Union Africaine, dont le représentant a introduit la résolution en séance plénière. Il y a eu aussi, fait très important pour notre région de l'océan Indien, le soutien très fortement affirmé de l'Inde, qui a dénoncé le fait que le processus de décolonisation enclenché par l'indépendance de son pays en 1947

ne soit toujours pas achevé sept décennies plus tard !

Si Londres a évidemment gardé dans son camp les Etats-Unis - principal instigateur des mesures prises dans les années 60 -, ainsi que des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Japon, il faut noter qu'elle n'a pas bénéficié du soutien des pays de l'Union européenne, qui se sont abstenus et font partie des 65 pays dans le même cas. A l'image de la France, dont la position reste cependant ambiguë, puisqu'elle émet des doutes sur l'opportunité de la saisine de la Cour internationale de Justice.

La position française rejoint en réalité celle de Londres et Washington, qui soutiennent que le problème se réduit à un litige de souveraineté qui doit se résoudre par des négociations bilatérales. Le représentant britannique est allé jusqu'à soutenir

avec une arrogance certaine que l'assemblée générale des Nations unies ne devrait pas s'immiscer dans des affaires bilatérales. Une fois de plus, la partie britannique affiche son mépris total envers les Chagossiens qu'ils ont rayés impitoyablement de la carte de l'océan Indien.

La partie britannique étale également sa duplicité en parlant de la nécessité de « négociations bilatérales ». Il faut en effet se rappeler qu'en octobre 2016 c'est sur les promesses de négociations entre Londres et Port-Louis avancées par la Première Ministre Theresa May que Port-Louis avait retiré in extremis sa résolution. Promesses qui se sont avérées illusoires, les négociations n'ayant jamais été réellement commencé. Pure manœuvre dilatoire, tandis que les Chagossiens continuent à souffrir.

Les Chagossiens, et en particulier leur dirigeant Olivier Bancoult - qui était présent au côté de la délégation mauricienne -, savent bien évidemment que ce tournant important du 22 juin 2017 ne signifie pas pour autant la fin de leur long chemin de luttes pour atteindre le but qu'ils se sont fixé. Leur combat va continuer, qui exige d'eux, comme depuis près de 50 ans, courage, ténacité, solidarité. C'est à ce combat que le Comité Solidarité Chagos La Réunion apporte un soutien fraternel.

**Pour le Comité Solidarité  
Chagos La Réunion  
Georges Gauvin, président  
Alain Dreneau, secrétaire**

## Un article de Salim Lamrani -5-

# 50 vérités sur Ernesto « Che » Guevara

**Le « guérillero héroïque » cubano-argentin perdure dans la mémoire collective comme symbole de résistance à l'oppression.**

**E**n 1964, le Che renonce à ses fonctions au sein du gouvernement révolutionnaire afin de reprendre la lutte armée en Amérique du Sud. Les conditions n'étant pas encore réunies, Fidel Castro lui propose de partir en Afrique, au Congo, où Patrice Lumumba venait d'être assassiné par la CIA trois ans auparavant. Situé au centre de l'Afrique, doté de frontières avec neuf pays, le Congo pouvait être le noyau révolutionnaire qui s'étendrait à tout le continent.

**E**n 1965, Guevara écrit la lettre d'adieu à Fidel Castro dans laquelle il renonce définitivement à ses fonctions et à la nationalité cubaine et fait part de sa volonté de faire la révolution dans d'autres contrées. La lettre sera rendue publique en octobre 1965 lors du Premier congrès du Parti communiste cubain.

**E**n avril 1965, Guevara arrive en Tanzanie, base arrière des révolutionnaires congolais. La présence du leader argentin sur le champ de bataille suscite l'inquiétude chez les chefs de la rébellion congolaise en raison des implications internationales. De la même manière, alors que ces derniers passent la majeure partie de leur temps à Dar es Salaam, en Tanzanie, Guevara leur rappelle par sa présence qu'un chef doit être parmi ses hommes en première ligne de combat. L'expérience congolaise qui durera neuf mois sera un « échec » selon le Che, en raison des luttes internes, du manque de discipline au sein des insurgés et de la déci-

sion unilatérale de la Tanzanie de cesser d'approvisionner les rebelles. Dans une lettre au Président Julius Nyerere, Guevara exprime son incompréhension et sa colère : « Cuba a offert une aide sujette à l'approbation de la Tanzanie. Vous avez accepté et l'aide est devenue effective. Elle était sans conditions ni limites dans le temps. Nous comprenons les difficultés de la Tanzanie aujourd'hui, mais nous ne partageons pas votre point de vue. Cuba ne recule pas face à ses engagements et ne peut pas accepter une fuite honteuse en abandonnant son frère dans le malheur à la merci des mercenaires ».

**A**près un séjour à Prague, Guevara retourne secrètement à Cuba où il décide de partir pour la Bolivie, alors sous le joug de la dictature du général René Barrientos. L'objectif est de lancer un mouvement insurrectionnel qui s'étendrait à toute l'Amérique du Sud.

**L**e 7 novembre 1966, Guevara commence la rédaction de son journal de Bolivie. Au total, 47 combattants, dont 16 Cubains, composent l'Armée de libération nationale de Bolivie et occupent la zone montagneuse du sud-est du pays près du fleuve Nanchahuazú.

**E**n mars 1967, l'arrestation de deux déserteurs met en alerte le régime militaire qui sollicite l'aide des États-Unis pour capturer Guevara et ses hommes. Le même mois débute les combats entre la guérilla et l'armée bolivienne, qui

inflige de sérieuses pertes à la troupe d'insurgés.

**L**e 20 avril 1967, l'armée arrête Régis Debray et Ciro Bustos, deux membres du réseau de soutien de la guérilla. Tous deux sont soumis à des actes de torture et donnent des informations qui permettent au régime de localiser les révolutionnaires.

**M**ario Monje, secrétaire général du Parti communiste bolivien, censé apporter une aide logistique et humaine à la troupe, abandonne Guevara et les guérilleros à leur sort.

**L**oin de se résigner, Guevara lance son célèbre « Message aux peuples du monde » et exhorte les révolutionnaires à « créer deux, trois, de nombreux Vietnam ».

**E**n août 1967, la colonne n°2 est anéantie par l'armée et Guevara se retrouve seul avec une vingtaine de combattants à la tête de la colonne n°1.

*À suivre*

**Salim Lamrani**

## In kozman pou la rout

« Mèm lo shien néna son kamarad. »

La solitud ? Sa in kékshoz demoun, an zénéral, i yèm pa tro : kisoï la solitud an vré, kisoï lo santimann solitud, kisoï in solitud rodé... Na poin lontan moin la parti l'antèrman in vyé kamarad. Son vyé madam té la, é èl té apré arprosh in dalon pars li la pa rann vizit son vyé mari mé lo boug i arvir aèl, li la pa vni oir son prop kamarad pars li téi fé konprann i fo done ali in pé d'lèr é lo pli vite posib. L'èrla, lo vyé madam la di, li koné son mari i yèm pa l'amayaz mé la pa parèy rodinèrman é dsi la finn zour pars son mari l'avé in sèl pèr sé fini tousèl. Donk ala in moun té i yèm pa la solitud, mé, aparaman li la fé tout pou li ète tousèl. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

# Oté

## Sak i vé tro d'propté i fini souvan dé foi dan la mal propté. Moin lé paré pou paryé !

*Nana in n'afèr mi méfyé é an toutan. Sé bann moun i di toutan, dizon i prèsh, pou la propté. Kisoï la propté dann zéléksyon, kisoï la propté dann marshé piblik, kisoï ankor lapropté dann bann z'afèr piblik konm privé épi dsi tout z'afèr la vi. La pa ké, moin, pèrsonèl mi prèsh pou tout kalité bann z'afèr la moral i kondane, mé mi pans dann tout z'afèr i vo myé fèr ké dir alor kozé, lé bon, mé sa i amenn pa loin. Kosa i fé pa avèk la boush ?*

*Sa lé vré, sanm pou moin, isi La Rényon, konm dann péi déor, konm in pé partou dann tout sironstans la vi. Sa lé vré an toutan... Sansa antansyon la katastrof ! Zot la vi laba dann La Frans gouvèrnan la désid fé in loi d'moralité é la mète in boug pou pilote sa : la pa manké ! Zord li la fine démisyoné é son pli gran sousi sé d'défann ali, défann son bann z'amî, défann ankor son prop parti lo modèrn pars i diré zot la pik dann la posh l'érop.*

*In détaye : lo boug, mésyé Bayrou, la fout in tapin I zenn marmaye pars té I rod vol z'afèr dann son posh an piblik. Kisa, si lo tiktak lé vré i sa fout ali pèrsonèl in klak ?*

*Mi pans zot la antann dann l'aktyalite lo l'ankète dsi la rout an mèr. Dopli lo komansman l'aprè rabash anou na poin marshé pli prop ké sa, tout lé réglo, tout lé an ord é poitan bann z'ankètèr i sort Pari i ankète touzour é ofiramézir i aprann dé shoz la dsi. Pa dsi l'ordinatèr épi téléphone volé dann la kaz Didier Robert. Anfin, i paré la rotrové va fé koz ali é va oir kosa li nana pou dir.*

*Mi pans sa lé vré pou zéléksyon i sort pasé pars d'aprè sak i paré la loi dsi lo finansman bann z'éleksyon, in pé la pa aplik sa konm k'i fo. Mèm, si in pé, la min dsi lo kèr, i jir dsi z'ot prop l'onètté. Mé konm i di souvan : Sak i di z'ot i vé tro la propté, i fini souvan dé foi dann la malpropté. Moin lé pré a paryé !*

Justin